



# **CHSCT RPN**

## **20 Novembre 2020**

### **Déclaration Préalable**

Monsieur le Président du CHSCT Police Nationale,

Monsieur le D.R.C.P.N,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,



Nous sommes réunis aujourd'hui, pour ce troisième CHSCT ordinaire de l'année, traitant des sujets d'ordre général comme le prévoient les textes.

L'ordre du jour fourni de ce CHSCT démontre l'utilité de cet espace d'échange et d'information, de dialogue social nourri.

Outre le sujet de la situation sanitaire qui nous préoccupe, outre le Plan de Mobilisation contre le suicide, la santé et la sécurité de nos collègues doivent, malgré la période, être « LE » sujet lors des instances prévues à cet effet.

Comment comprendre qu'à ce jour près de 50% des CHSCT de proximités ordinaires n'ont, soit jamais été réunis, soit été réunis qu'une seule fois, en 2020. D'autres départements n'ont effectué que des CHSCT concernant la Covid19.

Quid des autres sujets permettant une remontée du ressenti de nos collègues sur le terrain?

La vie pratique de nos collègues est importante : le déploiement des tenues motocyclistes, des étuis mi-cuisse, les housses tactiques modulaires, l'anonymat, la salubrité des locaux, la qualité du management, les différentes doctrines d'emploi concernant les matériels de sécurité, des retours d'expérience du terrain doivent aussi se faire lors de ces instances.

Quid du sujet du suivi de Plan de Mobilisation contre le Suicide quand on observe que 40% des départements n'ont réuni aucune cellule de veille RPS dans les services de Police. Ces cellules permettent, nous avons pu le vérifier lors de délégations d'enquête CHSCT, de détecter les prémices de problématiques psychosociales dans les services.

Pour être à l'écoute des collègues, ces CHSCT ordinaires doivent se réunir.

Monsieur le président, Monsieur le Directeur vous devez être le garant de ce dialogue et de l'application des règlements, avec des réunions des CHSCT au plus près de nos collègues.

Malgré nos différentes demandes, nous notons qu'aucun chargé de la « Prévention de la santé et la sécurité au travail » n'est identifié à ce jour, alors qu'un « Monsieur COVID-19 » a été nommé à la Direction Générale de la Police Nationale.

Quid des éléments édictés dans les CHSCT qui fonctionnent bien, quid de la prise en compte de leur désidérata et de leur ressenti ?

A contrario de ce que nous pouvons penser, outre la mise à disposition des masques, des solutions hydro alcooliques et des lingettes individuelles, le manque d'actions de ménage dans certains lieux communs exaspère les collègues. N'est-ce pas pourtant l'un des leviers essentiels de la lutte contre la COVID-19 ?

Lors du dernier CHSCT Ministériel, vos services ont indiqué votre souci de tracer, comme l'indique les textes, la vision de la DGPN en terme de Prévention pour l'année à venir.

Nous regrettons, Monsieur le Directeur Général, que ce sujet ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de ce Comité. Nous aurions aimé connaître le plan de prévention de la Police Nationale.

Nos collègues méritent d'être convaincus de l'intérêt que leur porte leur institution. Il y va de leur traitement, la reconnaissance et la prévention à leur égard.

Traitement, Reconnaissance, Prévention !

Nous observons ici ou là des réorganisations à l'occasion desquelles la situation des policiers, en termes indemnitaires ou de carrières, est complètement méprisée. C'est là le **Traitement** réservé...

A l'heure où pour les forces de sécurité se dessinent de grands changements, le modèle « Gendarmerie Nationale » ne semble absolument pas discuté, la Préfecture de Police conquiert des pans d'activité en grande couronne, la police municipale s'approprie des missions nôtres, et la Police Nationale doit se réorganiser en profondeur et se préparer à abandonner des circonscriptions souvent appréciées. C'est certainement là, la **Reconnaissance**...

Alors, réellement, nous n'avons pas d'autre choix que d'exceller quant à la **Prévention** de la sécurité et la santé au travail, des Policiers et personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques.

La FSMI-FO demande à ce que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal.

Les représentants de la FSMI-FO